

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 7 juin 2011, à 19 h 30 au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Richard Boucher, Brigitte Collin, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Johanne de Villers, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Gino Le Brasseur, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, Hugues Ouellette, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Paul St-Amand, Paul St-Onge, Ronald Tremblay ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames Reine Cossette, Josée Lacoste et Hélène Roberge.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines et Luc Lapointe, directeur de l'école secondaire du Grand-Coteau.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

En l'absence de madame Hélène Roberge, présidente, monsieur Marc-André Lehoux, vice-président, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-133-06-11 Il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011.
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance.
5. Parole au public.

6. Points de décision :

Direction générale

- 6.1. Projet IDTIC à l'école secondaire du Grand-Coteau.
- 6.2. Demandes de projet particulier.
- 6.3. Libération pour l'entrée de notes.

Service des ressources éducatives

- 6.4. Renouvellement du statut d'école à vocation particulière de l'école de la Roselière / adoption.
- 6.5. Plan triennal des calendriers scolaires 2012 à 2015 / adoption.

Service de l'organisation scolaire

- 6.6. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2011-2012 à 2013-2014 – Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2011-2012 – Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2011-2012 / adoption.
- 6.7. Scolarisation au secondaire des élèves résidant à Contrecoeur.
- 6.8. Hypothèses pour l'ajout d'espace et demandes au MELS.
(reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011)

Service des ressources financières

- 6.9. Amendement aux encadrements financiers 2011-2012 / autorisation de consultation.
- 6.10. Budget des établissements 2011-2012 / approbation.
(reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011)
- 6.11. Budget de la Commission scolaires des Patriotes 2011-2012 / adoption.
(reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011)

Secrétariat général

- 6.12. Demandes de révision d'une décision touchant un élève - dossiers du mois de juin / décision.
(reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011)
- 6.13. Demandes de révision d'une décision touchant un élève - dossiers du mois d'août / décision.
(reporté à la séance en ajournement du 23 août 2011)

Service des ressources matérielles

- 6.14. Bail avec la Ville de Saint-Marc-sur-Richelieu pour l'utilisation d'un terrain pour l'aménagement d'une aire de jeux / décision.
(reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011)
- 6.15. Bail avec la Maison des Enfants de Varennes / décision.
(reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011)

7. Points d'information :

Direction générale

- 7.1 Protocole d'entente avec la Corporation des parents de l'école de la Roselière à pédagogie Waldorf.

Service de l'organisation scolaire

- 7.2. Répartition des élèves dans les écoles et formation des groupes pour 2011-2012 / état de situation.

Service des ressources financières

- 7.3. Budget des Services 2011-2012.
(reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011)

Secrétariat général

- 7.4. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du Comité exécutif du 19 avril 2011.
(document déposé dans le portail).

- 8. Affaires diverses.
- 9. Protecteur de l'élève / rapport
- 10. Parole au public
- 11. Rapport de la présidente
- 12. Parole aux membres du Conseil.
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents.
- 13. Levée de la séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2011

C-134-06-11 Il est proposé par monsieur Paul St-Onge d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2011, tel que rédigé.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1. Suivi à la dernière séance

Madame Normande Lemieux, directrice générale, introduit le sujet et invite monsieur Joseph Atalla, directeur général adjoint, à prendre la parole.

Monsieur Atalla fait part de la décision de la Direction générale de modifier en partie sa décision concernant le déplacement de deux groupes d'élèves ayant une déficience intellectuelle présentement scolarisés à l'école secondaire Ozias-Leduc.

Ainsi, il explique que, tel que prévu initialement, le groupe d'élèves qui suit le programme « DÉFIS » sera déplacé vers l'immeuble L'envol à Beloeil à compter de 2011-2012. Par contre, le groupe d'élèves qui suit le programme « PACTE » demeurera à l'école secondaire Ozias-Leduc à Mont-Saint-Hilaire pour l'année 2011-2012, dans un nouveau local. Ce délai d'un an pour le second groupe permettra de poursuivre l'étude des services à offrir et de leur localisation.

5. PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Marc-André Lehoux explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole en donnant priorité aux personnes qui se sont inscrites à l'avance à la Parole au public.

- Tour à tour, les membres d'un groupe de parents d'élèves inscrits dans les classes de déficience intellectuelle à l'école secondaire Ozias-Leduc commentent la décision annoncée en début de séance ce soir au point 4.1 concernant le déplacement de ces élèves.

Certains font part de leur appréciation de la décision de maintenir le groupe dont fait partie leur enfant à l'école secondaire Ozias-Leduc pour l'année 2011-2012. D'autres font part de leur déception et leur désaccord suite au maintien de la décision de déplacer l'autre groupe dont fait partie leur enfant vers L'envol à Beloeil.

D'autre part, plusieurs parents font part de leur intention de participer aux rencontres prévues avec un comité de travail constitué aux fins du suivi de ce dossier.

Les parents ci-haut mentionnés soulignent leurs attentes concernant l'intégration des élèves HDAA dans une école « régulière ». Un parent présente une pétition en support à leur position sur cette question.

- Madame Lorraine Doucet, directrice générale de la Fédération Internationale des Droits de la Personne Handicapée (FIDPH) intervient en support aux parents et demande des précisions sur l'application de la politique sur l'intégration des élèves HDAA et la gestion de ce dossier à la CSP.

Monsieur Joseph Atalla explique que ces questions ont été notées et qu'on y répondra en suivi. Madame Normande Lemieux apporte des précisions.

Elle explique que ce dossier continue à cheminer et que les réflexions se poursuivent. Elle invite les parents à participer au comité de suivi mis en place dans ce dossier. Elle souligne que les mesures requises seront prises afin que l'immeuble L'envol à Beloeil réponde aux besoins des élèves à mobilité réduite.

- Un parent d'enfant autiste qui fréquente une école de la CSP intervient concernant son enfant. Elle réclame que les cours d'école de la commission scolaire soient clôturées pour raison de sécurité.

D'autre part, elle fait part de son désaccord concernant le transfert de son enfant dans une autre école de la Commission et demande son intégration en classe régulière.

Madame Lemieux remercie cette dernière et l'invite à rencontrer madame Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, et monsieur Jean-François Rabouin, commissaire de sa circonscription, qui lui expliqueront le suivi qui sera apporté à l'étude du dossier de son enfant.

- Un parent se faisant le porte-parole du comité ayant contribué au développement du projet IDTIC à l'école secondaire du Grand-Coteau, remercie les commissaires d'avoir mis ce point à l'ordre du jour de la séance du Conseil de ce soir et elle leur demande d'appuyer ce projet.

D'autres parents interviennent pour faire part de leur appui à ce projet.

- Un parent, membre du Comité CSEHDAA, intervient sur le déplacement de plusieurs classes de l'école Arc-en-Ciel vers l'immeuble J.-P.-Labarre. Il affirme que le Comité manquait d'information pour se prononcer de façon éclairée dans ce dossier. Il fait part de son point de vue sur le fonctionnement du Comité.
- Un couple de parents intervient concernant le transfert d'école de leur enfant pour cause de surplus d'élèves. Ils demandent séance tenante la révision de cette décision.

Ils font part de leur incompréhension face à cette situation nonobstant les explications qu'ils ont déjà reçues.

Monsieur Marc-André Lehoux invite les parents à rencontrer madame Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, qui leur expliquera la démarche à suivre pour l'examen de la situation qu'ils soulèvent.

- Un parent demande des précisions sur les dates et le processus d'accompagnement des parents dans le dossier des élèves ayant une déficience intellectuelle ci-haut mentionné.

Madame Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, s'occupera du suivi.

À 20 h 35, monsieur Marc-André Lehoux remercie les intervenants et met fin à cette première « Parole au public ».

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.1. Projet IDTIC à l'école secondaire du Grand-Coteau

Monsieur Joseph Atalla, directeur général adjoint, présente le dossier de projet IDTIC (Intégration des technologies de l'information et des communications) de l'école secondaire du Grand-Coteau.

Madame Lucie Legault annonce son intention de voter contre la proposition. Elle explique qu'elle aurait souhaité disposer de plus de temps pour étudier ce dossier avant de se prononcer sur la proposition présentée ce soir.

Monsieur Luc Lamoureux fait lecture à voix haute du projet de résolution.

Considérant les règles établies dans la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et à la modification de l'ordre d'enseignement dispensé par*

une école ou des cycles ou parties de cycles d'un tel ordre d'enseignement ainsi qu'à la cessation des services d'éducation préscolaire dispensés par une école;

Considérant l'analyse faite par la Direction générale;

Considérant l'avis et la recommandation de la Direction générale;

C-135-06-11 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux que la Direction générale assure le suivi afin que le processus de consultation et le calendrier des opérations en lien avec le projet IDTIC de l'école secondaire du Grand-Coteau soit soumis pour adoption à la séance régulière du Conseil des commissaires du 6 septembre 2011.

Madame Legault demande le vote.

Votent pour : 19

Votent contre : 3

La proposition est adoptée à la majorité des voix exprimées.

6.2. Demandes de projet particulier

Monsieur Joseph Atalla fait une mise en contexte du dossier et présente ce point.

Considérant l'article 240 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant la *Politique pour les écoles à vocation particulière et les projets pédagogiques particuliers de la Commission scolaire des Patriotes* (ci-après « la Politique »);

Considérant que pendant l'année scolaire 2009-2010, une demande d'école à vocation particulière au primaire a été soumise à la Direction générale, soit une école à pédagogie alternative;

Considérant que pendant l'année scolaire 2009-2010, une demande d'école à vocation particulière au secondaire a été soumise à la Direction générale, soit que l'école secondaire du Grand-Coteau devienne une école entièrement dédiée à l'approche pédagogique IDTIC (Intégration des technologies de l'information et des communications);

Considérant l'analyse faite par la Direction générale;

Considérant l'avis et la recommandation de la Direction générale qui furent présentés à la séance de travail du Conseil des commissaires du 28 septembre 2010;

Considérant les orientations réaffirmées lors de la séance de travail du Conseil des commissaires du 24 mai 2011.

C-136-06-11 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'analyser l'offre actuelle des projets pédagogiques particuliers et des écoles à vocation particulière à la Commission scolaire des Patriotes.

D'évaluer les coûts de transport pour les élèves qui fréquentent actuellement les écoles à vocation particulière et les écoles ayant des projets pédagogiques particuliers à la Commission scolaire des Patriotes.

De mandater la Direction générale pour qu'elle entreprenne en 2011-2012 les analyses et évaluations nécessaires en vue d'une éventuelle recommandation du Comité consultatif de gestion.

De mandater le Comité de la mission éducative et des ressources humaines pour qu'il entreprenne en 2011-2012 les analyses et évaluations nécessaires en vue d'une éventuelle recommandation du Conseil des commissaires.

De réviser, au besoin, la Politique au terme de ce processus.

De ne pas analyser ni, par conséquent, octroyer toutes demandes d'école à vocation particulière ou de projets pédagogiques particuliers tant que les étapes citées préalablement n'auront pas été complétées.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3. Libération pour l'entrée de notes.

Monsieur Jean François Rabouin quitte la séance.

Monsieur Jacques Beaudet, directeur général adjoint, présente ce dossier.

Considérant l'importance d'une entrée multiple des notes selon les critères d'évaluation en français afin d'identifier les difficultés des élèves en vue d'améliorer la qualité des services pour favoriser leur réussite;

Considérant l'objectif 1 de l'orientation 1 du plan stratégique de la CSP qui stipule : « Développer l'expertise dans l'analyse et l'utilisation des résultats scolaires et des indicateurs de réussite afin de permettre au personnel de les utiliser comme levier pour améliorer la qualité des services en fonction de leur pertinence, leur efficacité et leur efficience »;

Considérant le but 2 de la convention de partenariat qui vise « l'amélioration de la maîtrise de la langue française »;

Considérant que l'entrée multiple des notes exige davantage de la part des enseignants en français que ceux des autres disciplines scolaires;

C-137-06-11 Il est proposé par monsieur Luc Lamoureux d'utiliser l'argent disponible dans l'Annexe B centrale pour défrayer les coûts de libération pour l'entrée multiple des notes en français en 6^e année du primaire et en 2^e année du secondaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources éducatives

6.4. Renouvellement du statut d'école à vocation particulière de l'école de la Roselière / adoption.

Monsieur Jean François Rabouin revient à la séance.

Madame Lucie Legault se retire de la séance pour ce point.

Madame Monique Sauvageau présente ce dossier et répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant les différents travaux menés pour le protocole pour le projet particulier pendant l'année 2010-2011;

Considérant l'actualisation de la formation et de l'accompagnement des enseignants;

Considérant que le projet de l'école de la Roselière tient compte de la *Politique pour les écoles à vocation particulière et les projets pédagogiques particuliers* au regard des points suivants :

- Des besoins et des intérêts de l'ensemble des élèves de notre Commission scolaire en lien avec le programme de formation;
- De l'équité entre les écoles;
- Des projets éducatifs qui répondent aux réalités des milieux ;

C-138-06-11 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de recommander favorablement le renouvellement du projet particulier de l'école de la Roselière pour l'année 2011-2012, en poursuivant l'accompagnement par un conseiller pédagogique.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5. Plan triennal des calendriers scolaires 2012 à 2015 / adoption.

Madame Lucie Legault revient à la séance

Madame Monique Sauvageau présente ce point.

Considérant la consultation menée auprès des instances suivantes :

- Le Comité de parents,
- Le Comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant que les parties patronale et syndicale ont convenu d'un calendrier qui répond aux différentes exigences du *Régime pédagogique de la formation générale des jeunes* et de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant l'impact positif d'un plan triennal auprès de la population, des villes et des organismes culturels;

Considérant que les calendriers scolaires seront en consultation pour fixer les 8 journées pédagogiques et les 4 journées pour force majeure;

C-139-06-11 Il est proposé par madame Johanne de Villers d'adopter les calendriers scolaires 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015 de la formation générale des jeunes, tels que présentés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service de l'organisation scolaire

6.6. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire pour les années 2011-2012 à 2013-2014 – Liste des écoles et des centres pour l'année scolaire 2011-2012 – Actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2011-2012 / adoption.

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier. Il fait part des avis reçus en retour de consultation, notamment celui du Comité CSEHDAA, et il explique les modifications proposées.

Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Mesdames et messieurs les commissaires commentent le dossier.

Considérant la prescription de la *Loi sur l'instruction publique* à l'effet d'établir annuellement un plan triennal de répartition et de destination des immeubles et de déterminer, compte tenu de ce plan, la liste des écoles et des centres et les actes d'établissement;

Considérant que, conformément aux prescriptions de la *Loi sur l'instruction publique*, la consultation a été effectuée auprès du Comité de parents et des organismes prévus à la loi;

Considérant la consultation faite auprès des divers autres comités consultatifs de la Commission scolaire;

C-140-06-11 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle que le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles de la Commission scolaire des Patriotes pour les années scolaires 2011-2012 à 2013-2014, la liste et les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année scolaire 2011-2012 soient adoptés, et ce, conformément aux documents déposés à l'annexe ACC-025-06-11.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.7. Scolarisation au secondaire des élèves résidant à Contrecoeur.

Monsieur Claude Sasseville présente ce point.

Considérant que, depuis l'année scolaire 1998-1999, la Commission scolaire de Sorel-Tracy scolarise, par entente, les élèves du secondaire résidant à Contrecoeur;

Considérant l'article 209 de la *Loi sur l'instruction publique* qui précise qu'une commission scolaire doit organiser les services éducatifs pour les personnes relevant de sa compétence ou, si elle accepte de donner suite à la demande des parents, les faire organiser par une autre commission scolaire avec laquelle elle a conclu une entente, en favorisant l'organisation des services le plus près possible du lieu de résidence des élèves;

Considérant l'article 213 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule, entre autres, qu'avant la conclusion d'une entente avec une autre commission scolaire pour la prestation de services d'enseignement, la commission scolaire d'origine doit consulter les parents de chaque élève ou l'élève majeur susceptible d'être visé par une telle entente. Si l'élève est un élève handicapé ou un élève en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, la commission scolaire doit consulter le comité consultatif des services aux élèves handicapés et aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage;

Considérant l'avis juridique reçu de Me Bernard Jacob, le 9 avril 2008 : « l'inscription des élèves étant annuelle, l'entente de scolarisation ne peut être que d'une durée d'un an et la consultation des parents doit, elle aussi, être annuelle »;

Considérant que, depuis 1998-1999, tous les sondages tenus sur le sujet auprès des parents des élèves visés résidant à Contrecoeur ont été largement favorables à la scolarisation de ces élèves par la Commission scolaire de Sorel-Tracy;

Considérant les impacts financiers, administratifs et politiques reliés à la décision à prendre;

Considérant que la Commission scolaire procédera, au cours de l'année scolaire 2011-2012, à une analyse exhaustive des projets particuliers offerts à ses élèves;

Considérant la recommandation des membres du Comité de soutien à la mission;

C-141-06-11 Il est proposé par monsieur Gino Le Brasseur :

De procéder, à l'automne 2011, à la consultation des parents des élèves de 6^e année et de la 1^{re} à la 4^e secondaire résidant à Contrecoeur portant sur les deux options suivantes :

- Renouvellement, pour une année, de l'entente de scolarisation avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy ;
- Scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur dans les écoles de la Commission scolaire des Patriotes.

De statuer, au plus tard le 20 décembre 2011, sur le renouvellement, pour l'année scolaire 2012-2013, de l'entente de scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur par la Commission scolaire de Sorel-Tracy.

De procéder à une étude du dossier de la scolarisation des élèves du secondaire résidant à Contrecoeur au moment où l'analyse des projets particuliers sera réalisée (2011-2012).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.8. Hypothèses pour l'ajout d'espace et demandes au MELS.

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011.

Service des ressources financières

6.9. Amendement aux encadrements financiers 2011-2012 / autorisation de consultation.

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier. Elle fait part des modifications proposées qui seront soumises à la consultation.

Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Monsieur Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, apporte des explications additionnelles concernant les modalités de mise en œuvre de la mesure concernant les tableaux interactifs.

Considérant que les règles budgétaires 2011-2012 du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport sont arrivées très près de l'adoption des encadrements financiers de la Commission scolaire des Patriotes;

Considérant l'ampleur des compressions imposées par ces règles budgétaires;

Considérant que la Commission scolaire des Patriotes doit dès 2011-2012 mettre en place des compressions budgétaires;

Considérant que certaines de ces compressions ont des impacts sur les priorités budgétaires des encadrements financiers 2011-2012 adoptés le 3 mai 2011;

Considérant l'importance d'obtenir les commentaires des diverses instances concernées sur les modifications apportées aux encadrements financiers 2011-2012;

Considérant l'analyse faite par le Comité des priorités;

Considérant l'étude faite lors de la séance de travail du Conseil des commissaires du 24 mai 2011;

C-142-06-11 Il est proposé par monsieur Hugues Ouellette qu'un mandat soit donné au Service des ressources financières d'engager, auprès du Comité de parents, des syndicats et des associations, une consultation portant sur le document 1 modifié des encadrements financiers 2011-2012.

La date de retour de consultation est fixée au 22 juin 2011 à 16 heures.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.10. Budget des établissements 2011-2012 / approbation.

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011.

6.11. Budget de la Commission scolaires des Patriotes 2011-2012 / adoption.

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011.

Secrétariat général

6.12. Demandes de révision d'une décision touchant un élève - dossiers du mois de juin / décision.

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011.

6.13. Demandes de révision d'une décision touchant un élève - dossiers du mois d'août / décision.

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 23 août 2011.

Service des ressources matérielles

6.14. Bail avec la Ville de Saint-Marc-sur-Richelieu pour l'utilisation d'un terrain pour l'aménagement d'une aire de jeux / décision.

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011.

6.15. Bail avec la Maison des Enfants de Varennes / décision.

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011.

7. POINTS D'INFORMATION :

Direction générale

7.1 Protocole d'entente avec la Corporation des parents de l'école de la Roselière à pédagogie Waldorf.

Monsieur Jacques Beaudet présente ce point. Il fait une mise en contexte et explique le cheminement de ce dossier.

Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Service de l'organisation scolaire

7.2. Répartition des élèves dans les écoles et formation des groupes pour 2011-2012 / état de situation.

Monsieur Claude Sasseville présente ce dossier et répond aux questions et demandes d'éclaircissement des commissaires.

Service des ressources financières

7.3. Budget des Services 2011-2012.

Ce point est reporté à la séance en ajournement du 28 juin 2011.

Secrétariat général

7.4. Dépôt des procès-verbaux de la séance ordinaire du Comité exécutif du 19 avril 2011.

Le document a été déposé dans le portail.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

10. PAROLE AU PUBLIC

Considérant la présence de personnes du public désirant prendre la parole et le fait que le point 9 requiert la tenue d'un huis clos à durée indéterminée, les membres du Conseil conviennent de procéder immédiatement au point 10 « Parole au public ».

- Monsieur Stéphane Geffard, président du conseil d'établissement de l'école du Grand-Coteau, président du Comité de parents et parent impliqué personnellement dans le développement de ce dossier, remercie les membres du Conseil pour la décision qu'ils ont pris ce soir dans le dossier du projet IDTIC à l'école secondaire du Grand-Coteau.
- Madame Lorraine Doucet de la FIDPH intervient pour souligner l'expertise des centres de réadaptation pour les autistes et les déficients intellectuels pour assister la commission scolaire dans ses réflexions. Elle fait part de son intention d'intervenir auprès du MELS ainsi qu'à la Commission des droits de la personne et de la jeunesse au sujet des déplacements d'élèves ayant une déficience intellectuelle.
- Un parent intervient pour apporter un éclaircissement sur l'avis émis par le Comité CSEHDAA concernant le plan triennal de répartition.
- Un parent demande un éclaircissement sur le transfert de son enfant TED de l'école Arc-en-Ciel à J.-P.-Labarre.

Madame Monique Sauvageau lui transmettra l'information.

- Un autre parent intervient sur la difficulté de gérer un enfant TED et s'interroge sur le choix de J.-P.-Labarre pour ce groupe d'élèves déplacés de l'école Arc-en-Ciel.

Madame Normande Lemieux apporte des explications.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / RAPPORT

- C-143-06-11** Monsieur Alain Langlois propose un huis clos à 21 h 30.
- C-144-06-11** Monsieur Alain Langlois propose le retour en séance publique à 21 h 55.
- C-145-06-11** Il est proposé par madame France Lacasse de prendre acte de l'avis du Protecteur de l'élève transmis en date du 19 mai 2011 et de mandater la directrice générale afin que la question soulevée fasse l'objet de l'examen requis et qu'il en soit fait rapport au Conseil ultérieurement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Ce point est reporté à la prochaine séance en ajournement du Conseil des commissaires.

11. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

— Monsieur David Picher fait part de son appréciation du spectacle de marionnettes géantes « L'histoire du Mont-Saint-Hilaire » organisé dans le cadre du 30^e anniversaire de l'école de la Pommeraie. Il souhaite que cet événement d'envergure puisse être présenté dans d'autres écoles si les budgets le permettent.

— Monsieur Paul St-Onge remercie les organisateurs de la soirée « Ça dépend de moi » qui s'est tenu à l'école secondaire du Mont-Bruno dans le cadre de la prévention des toxicomanies.

D'autre part, il rappelle la collecte de sang qui se déroulera en juin dans cette école.

— Monsieur Alain Langlois fait part des faits saillants du congrès de la FCSQ qui s'est tenu les 26 et 27 mai derniers. Il souligne l'élection du président de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe au poste de vice-président de la FCSQ.

— Monsieur Gaëtan Labelle fait part de son appréciation de la tenue de l'évènement Forces Avenir où Marie Bussières, étudiante de l'école secondaire Ozias-Leduc, était honorée dans la catégorie AVENIR ÉLÈVE ENGAGÉ.

— Madame Johanne de Villers s'enquiert de l'état du dossier concernant projet de construction de nouveaux équipements sportifs avec la Ville de Boucherville à proximité de l'école secondaire De Mortagne.

Madame Normande Lemieux apporte des éclaircissements.

— Monsieur Marc-André Lehoux rappelle aux commissaires la soirée d'honneur des retraités qui se déroulera le 22 juin 2011.

12.1 Parole aux commissaires-parents

— Mesdames Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents, font part des faits saillants de la rencontre du Comité de parents du 19 mai dernier.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

C-146-06-11 À 22 h 10, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la séance au 28 juin 2011, à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Vice-président

Secrétaire général

AG/df

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance en ajournement du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 28 juin 2011, à 19 h 30 au 1740 rue Roberval, Saint-Bruno-de-Montarville.

SONT PRÉSENTS : mesdames et messieurs les commissaires, Pierre Baril, Richard Boucher, Brigitte Collin, Nicole Deschênes, Luce Deschênes Damian, Gaëtan Labelle, France Lacasse, Sylvain Lacasse, Luc Lamoureux, Alain Langlois, Lucie Legault, Marc-André Lehoux, Gaëtan Marcil, David Picher, Isabelle Poisson, Jean-François Rabouin, Hélène Roberge, Paul St-Onge, Ronald Tremblay ainsi que Isabel Godard et Carole Vigneault, représentantes du Comité de parents.

ABSENCES NOTIFIÉES : mesdames Reine Cossette, Johanne de Villers, Josée Lacoste et monsieur Paul St-Amand.

SONT AUSSI ABSENTS : Gino Le Brasseur et Hugues Ouellette.

Assistent également à cette séance : mesdames Normande Lemieux, directrice générale, Denise Gauvreau, directrice générale adjointe, Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, Monique Sauvageau, directrice du Service des ressources éducatives, et messieurs Joseph Atalla, directeur général adjoint, Jacques Beaudet, directeur général adjoint, Alain Gauthier, secrétaire général, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Michel Gauthier, directeur du Service des ressources informatiques, Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, Sylvain St-Jean, directeur du Service des ressources humaines et Luc Lapointe, directeur de l'école secondaire du Grand-Coteau.

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 30.

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

C-147-06-11 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance.
2. Revue et adoption de l'ordre du jour.
3. Revue et approbation du procès-verbal (néant).
4. Affaires en cours :
 - 4.1. Suivi à la dernière séance.
5. Parole au public.
 - 5.1. Remise de certificats honorifiques par le Conseil des commissaires.
6. **Points de décision** :
 - Direction générale***
 - 6.0. Comité préventif de sécurité communautaire de Saint-Amable / désignation d'un commissaire (point ajouté séance tenante).
 - Service des ressources financières***
 - 6.1. Amendement aux encadrements financiers 2011-2012 / retour de consultation / adoption.
 - 6.2. Budget des établissements 2011-2012 / approbation.
 - 6.3. Budget de la Commission scolaires des Patriotes 2011-2012 / adoption.

Service des ressources matérielles

- 6.4. Demandes d'ajout d'espaces 2011-2012 pour la formation générale (Mesure 50511) pour plusieurs secteurs de la CSP.
- 6.5. Bail emphytéotique avec la Ville de Saint-Marc-sur-Richelieu pour l'utilisation d'un terrain pour l'aménagement d'une aire de jeu.
- 6.6. Modification au protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement d'un terrain de soccer sur le terrain de l'école Paul-VI.

Secrétariat général

- 6.7. Rémunération des commissaires / décision.
- 6.8. Demandes de révision d'une décision touchant un élève - dossiers du mois de juin / décision.
- 6.9. Demandes de révision d'une décision touchant un élève - dossiers du mois d'août / décision (reporté à la séance en ajournement du 23 août 2011).

7. Points d'information :

Service des ressources financières

- 7.1 Budget des Services 2011-2012.

Secrétariat général

- 7.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 17 mai 2011 (documents déposés dans le portail).

- 8. Affaires diverses.
- 9. Protecteur de l'élève / rapport.
- 10. Parole au public.
- 11. Rapport de la présidente
- 12. Parole aux membres du Conseil.
 - 12.1. Parole aux commissaires-parents.
- 13. Ajournement de la séance au 23 août 2011.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Néant.

4. AFFAIRES EN COURS

4.1. Suivi à la dernière séance

Néant.

5. PAROLE AU PUBLIC

Madame Hélène Roberge souhaite la bienvenue aux personnes présentes et rend hommage au nom du Conseil des commissaires à dix-huit élèves qui se sont démarqués en remportant des prix prestigieux aux niveaux régional et national au cours de l'année scolaire 2010-2011. Les lauréats sont des élèves provenant d'écoles primaires et secondaires situées sur le territoire de la Commission scolaire ainsi que du Centre de formation professionnelle des Patriotes (CFPP) et du Centre de formation du Richelieu (CFR).

Madame Roberge remet un certificat honorifique aux élèves suivants en présence de plusieurs parents :

Dictée du gouverneur du Club optimiste

Julien Vermette, école Jacques-De Chambly

Forces Avenir, catégorie AVENIR élève engagé

Marie Bussières, école secondaire Ozias-Leduc

Bourses ADIGECS > lauréate

Marie-Évangeline Pouyer-Crosthwait, CFR McMasterville

Samantha Bélanger, école secondaire Polybel

Bourses ADIGECS, candidates

Véronique Montpetit, école secondaire du Mont-Bruno.

Les membres du Conseil applaudissent chaleureusement chacun des élèves présents.

Madame Roberge suspend la séance quelques minutes le temps d'une séance photo de groupe avec les récipiendaires des certificats honorifiques.

Sur ce, plusieurs membres du public étant présents pour divers dossiers, madame Roberge explique la procédure et invite ceux qui le désirent à prendre la parole.

- Madame Isabelle Boisvert, se faisant le porte-parole d'un groupe de parents du secteur de Saint-Basile-le-Grand, intervient pour demander l'agrandissement de l'école de la Mosaïque. Elle fait part des démarches qu'ils ont effectuées à ce jour et des appuis qu'ils ont récoltés à ce sujet.

Elle fait part des raisons justifiant cette demande d'agrandissement. Une pétition est déposée séance tenante, en appui de la demande des parents.

Mme Boisvert fait part des réflexions des membres du groupe qu'elle représente et des hypothèses de solution qu'ils ont explorées, notamment la négociation d'une entente avec la Ville pour une location de locaux à court terme. Finalement, elle souligne la problématique des transferts d'élèves.

À ce sujet, elle suggère une modification à la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves.

D'autres parents prennent tour à tour la parole pour appuyer la présentation de madame Boisvert.

Madame Hélène Roberge remercie les parents. Elle explique que ce type de dossier et les problématiques soulevées sont étudiés de façon approfondie par la Commission scolaire et par le Conseil des commissaires qui sont sensibles aux préoccupations des parents et très au fait des éléments soulevés. Elle souligne que cette problématique est présente dans plusieurs secteurs de la CSP et ailleurs au Québec. Elle note que les membres du Conseil ont discuté ce dossier en séance de travail ce soir. Elle fait part des rencontres qu'elle a eu avec les maires à ce sujet, notamment à Saint-Basile-le-Grand. Elle souligne que la Ville n'est pas disposée à louer ses locaux. Le point est à l'ordre du jour du Conseil ce soir et elle souligne que la proposition qui y sera présentée est le résultat d'une évolution du dossier.

En ce qui concerne la Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves, madame Roberge explique que celle-ci a fait l'objet d'une révision approfondie récemment, qu'elle fait l'objet d'un examen régulier prenant en compte l'ensemble des avis et commentaires reçus.

- La mère d'un enfant ayant une déficience intellectuelle présentement scolarisé à l'école secondaire Ozias-Leduc, intervient sur le dossier du déplacement d'élèves avec une déficience intellectuelle. Elle remercie les commissaires pour le sursis d'un an annoncé lors de la dernière séance du Conseil pour le groupe auquel son enfant appartient. Elle demande que ce sursis s'applique aux deux groupes d'élèves qui sont actuellement à l'école secondaire Ozias-Leduc.

- D'autres parents dans la même situation interviennent pour faire part de leur désaccord avec le déplacement d'élèves à L'envol.

Madame Lorraine Doucet, directrice générale de la Fédération Internationale des Droits de la Personne Handicapée (FIDPH), intervient pour faire part de son appui aux parents dans ce dossier.

Madame Roberge remercie les parents. Elle rappelle le cheminement du dossier et apporte des précisions sur le mandat du comité qui a été mis sur pied pour en assurer le suivi. Elle souligne qu'il ne s'agit pas d'un comité pour revoir la décision. Le but est de s'assurer de favoriser l'intégration sociale des élèves et leur transition à la vie active. Elle invite les parents à y participer.

À 20 h 45, madame Roberge met fin à cette première « Parole au public ».

6. POINTS DE DÉCISION

Direction générale

6.0. Comité préventif de sécurité communautaire de Saint-Amable / désignation d'un commissaire

Madame Normande Lemieux, directrice générale, présente ce point.

Considérant la construction d'une nouvelle école dans la ville de Saint-Amable;

Considérant le redéploiement de la clientèle scolaire;

Considérant le mandat du comité qui consiste en l'identification des problématiques et la recherche de pistes de solutions dans le but d'améliorer la sécurité de la collectivité;

C-148-06-11 Il est proposé par monsieur Alain Langlois de déléguer monsieur Jean-François Rabouin au Comité préventif de sécurité communautaire de la municipalité de Saint-Amable.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources financières

6.1. Amendement aux encadrements financiers 2011-2012 / retour de consultation / adoption

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier. Elle fait part des avis et commentaires reçus en retour de consultation.

Considérant la nécessité d'avoir un cadre financier pour la préparation du budget 2011-2012;

Considérant que les compressions budgétaires imposées par le MELS ont des impacts sur les encadrements financiers 2011-2012 adoptés lors de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 3 mai 2011 par la résolution numéro C-128-05-11;

Considérant les commentaires reçus dans le cadre de la consultation sur les propositions de modifications aux encadrements financiers 2011-2012 adoptée le 3 mai 2011 en vertu de la résolution C-142-06-11;

Considérant la recommandation du Comité consultatif de gestion;

C-149-06-11 Il est proposé par monsieur Pierre Baril d'adopter les encadrements financiers 2011-2012 modifiés tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.2. Budget des établissements 2011-2012 / approbation

Madame Angèle Latulippe présente ce point.

Considérant les dispositions de l'article 276 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant que tous les conseils d'établissement ont adopté le budget de leur école ou centre, à l'exception de l'école François-Williams et de la nouvelle école de Saint-Amable;

Considérant que le conseil d'établissement de la nouvelle école de Saint-Amable n'est pas encore formé et par conséquent, ne peut pas adopter le budget de 2011-2012;

Considérant que le conseil d'établissement de l'école François-Williams n'a pu obtenir quorum pour l'adoption du budget 2011-2012;

C-150-06-11 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'approuver le budget des écoles primaires et secondaires ainsi que du Centre de formation du Richelieu et du Centre de formation professionnelle des Patriotes pour l'année scolaire 2011-2012;

D'autoriser l'école François-Williams et la nouvelle école de Saint-Amable à engager des dépenses ne dépassant pas 50% du budget accordé par la Commission pour l'année 2011-2012 jusqu'à ce que le conseil d'établissement adopte le budget de l'école.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.3. Budget de la Commission scolaires des Patriotes 2011-2012 / adoption.

Madame Angèle Latulippe présente ce dossier. Elle souligne que ce budget prend en compte les compressions budgétaires imposées par le MELS.

Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Considérant que conformément à la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire des Patriotes doit adopter et transmettre à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2011-2012;

Considérant que ce budget prévoit un déficit d'exercice égal à 10 % du surplus cumulé au 30 juin 2010 exception faite de la valeur comptable nette des terrains;

Considérant l'utilisation de l'appropriation du surplus tel que présenté à l'Annexe A du présent rapport;

Considérant que l'évaluation uniformisée qui a été utilisée pour l'établissement de la subvention de péréquation est établie au montant de 24 438 760 205 \$ en conformité avec la Loi et les règles budgétaires 2011-2012;

Considérant que le budget prévoit que le taux de la taxe scolaire pour les immeubles résidentiels est fixé à 0,24120 \$ et à 0,24864 \$ pour les immeubles des neutres;

Considérant que ces taux respectent les limites prévues par la Loi;

Considérant que l'adoption de ce budget est conditionnelle à l'adoption par l'Assemblée nationale du *Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2011-2012* selon les mêmes paramètres que les paramètres initiaux de travail fournis par le MELS;

C-151-06-11 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle que le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette de la Commission scolaire des Patriotes pour l'année 2011-2012 soit adopté et transmis à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport et que le taux de la taxe scolaire soit fixé à 0,24120 \$ pour les immeubles résidentiels et à 0,24864 \$ pour les immeubles des neutres.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Service des ressources matérielles

6.4. Demandes d'ajout d'espaces 2011-2012 pour la formation générale (Mesure 50511) pour plusieurs secteurs de la CSP.

Monsieur Marc-André Lehoux se retire de la séance pour ce point. Il explique que compte tenu des fonctions qu'il exerce à la Ville de Saint-Basile-le-Grand, il tient à écarter toute apparence de conflit d'intérêt.

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce point. Il fait une mise en contexte du dossier et en explique le cheminement. Il fait lecture à voix haute du contenu de la note explicative transmise aux membres du Conseil.

Il lit le projet de résolution concernant le secteur de Chambly / Carignan et répond aux questions et demandes d'éclaircissement de mesdames et messieurs les commissaires.

Demande d'ajout d'espaces 2011-2012 pour la formation générale (Mesure 50511) pour le secteur Chambly / Carignan

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Chambly / Carignan, soit plus de 125 élèves par année;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique associée à la baisse du ratio enseignant-élèves sur le nombre de locaux de classes requis;

Considérant que les besoins en locaux dépasseront la capacité d'accueil des écoles du secteur Chambly / Carignan de 29 locaux de classes en 2015-2016, selon les prévisions du MELS;

Considérant que les secteurs adjacents à celui de Chambly / Carignan ne disposent d'aucun local pour accueillir le surplus d'élèves dudit secteur;

Considérant que la Ville de Carignan s'engage à fournir à la Commission scolaire des Patriotes le terrain requis afin d'y ériger une école;

Considérant qu'un des deux secteurs adjacents soit le secteur de Saint-Basile-le-Grand fait aussi l'objet d'une demande urgente d'ajout d'espaces;

C-152-06-11 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que la Commission Scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour la construction d'une école primaire à Carignan d'une capacité de 4-20-0-2 soit 4 locaux de classes du préscolaire, 20 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à 2 plateaux, 2 locaux de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur ce, monsieur Arpin fait lecture d'un deuxième projet de résolution concernant le secteur Mont-Saint-Hilaire / Otterburn Park. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Mesdames Normande Lemieux et Hélène Roberge apporte des éclaircissements sur le dossier.

Demande d'ajout d'espaces 2011-2012 pour la formation générale (Mesure 50511) pour le secteur Mont-Saint-Hilaire / Otterburn Park

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Mont-Saint-Hilaire / Otterburn Park, soit plus de 50 élèves par année;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique associée à la baisse du ratio enseignant-élèves sur le nombre de locaux de classes requis;

Considérant que dès la rentrée scolaire de septembre 2011, le secteur sera en déficit de 5 locaux de classes;

Considérant que ce déficit de locaux s'accroîtra à chaque année selon les prévisions du MELS ;

Considérant que, même si le secteur adjacent de Beloeil / McMasterville pourra accueillir les surplus d'élèves du secteur de Mont-Saint-Hilaire / Otterburn Park, d'ici les 2 prochaines années, grâce à l'aménagement de 8 classes du primaire dans une aile de l'immeuble Éducation Internationale et grâce à la construction d'une nouvelle école d'une capacité de 4-20-0-2 à Beloeil, le secteur de Mont-Saint-Hilaire / Otterburn Park sera quand même en déficit net de 10 locaux en 2015-2016 selon les prévisions du MELS;

C-153-06-11

Il est proposé par monsieur Pierre Baril que la Commission Scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour construire une école à Mont-Saint-Hilaire d'une capacité de 2-8-0-1 soit 2 locaux de classes du préscolaire, 8 locaux de classes du primaire, 1 gymnase à 1 plateau, 1 local de service de garde et tous les autres locaux de service requis pour une école de ce type.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Sur ce, monsieur Arpin fait lecture d'un troisième projet de résolution concernant le secteur de Saint-Basile-le-Grand. Il souligne que ce projet de résolution fait suite à l'étude du dossier tenue plus tôt ce soir en séance de travail du Conseil. Il répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Monsieur Claude Sasseville, directeur du Service de l'organisation scolaire, apporte des précisions sur l'organisation scolaire.

Madame Normande Lemieux explique que dans le contexte de l'ensemble des demandes acheminées au MELS et les limites budgétaires du ministère, la Commission scolaire doit faire une demande qui puisse être acceptable au MELS, prenant en compte les contraintes existantes. Elle explique que le cas échéant, si le projet demandé est approuvé par le MELS, il faut prévoir un délai d'au moins deux ans pour sa réalisation.

Demande d'ajout d'espaces 2011-2012 pour la formation générale (Mesure 50511) pour le secteur Saint-Basile-le-Grand

Considérant l'importance de la croissance démographique dans le secteur de Saint-Basile-le-Grand;

Considérant les conséquences de cette croissance démographique associée à la baisse du ratio enseignant-élèves et de la pondération de certains élèves HDAA sur le nombre de locaux de classes requis;

Considérant que dès la rentrée scolaire de septembre 2011, le secteur sera en déficit de 3 locaux de classes;

Considérant que ce déficit de locaux s'accroîtra à chaque année selon les prévisions du MELS;

Considérant la situation des secteurs adjacents à celui de Saint-Basile-le-Grand en regard de la disponibilité de locaux;

Considérant qu'un des secteurs adjacents soit le secteur de Chambly / Carignan fait aussi l'objet d'une demande urgente d'ajout d'espaces;

Considérant que l'école de la Chanterelle dispose d'un terrain suffisamment grand pour permettre un agrandissement;

Considérant que la Commission possède une option d'achat de terrain permettant d'agrandir l'école de la Mosaïque qui a été conçue pour être agrandie;

Considérant que ces 2 écoles sont rapprochées des 2 pôles de développement domiciliaire de la Ville;

C-154-06-11 Il est proposé par monsieur Gaëtan Labelle que la Commission Scolaire des Patriotes adresse une demande d'allocation au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour agrandir les écoles de la Chanterelle et de la Mosaïque pour en porter leur capacité d'accueil respective à 3 locaux de classes du préscolaire, 18 locaux de classes du primaire, 2 locaux de service de garde avec tous les autres locaux de service requis pour des écoles de cette taille.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.5. Bail emphytéotique avec la Ville de Saint-Marc-sur-Richelieu pour l'utilisation d'un terrain pour l'aménagement d'une aire de jeu.

Monsieur Marc-André Lehoux revient à la séance après le point 6.4.

Monsieur Dominic Arpin présente ce dossier.

Considérant le projet d'amélioration de la cour d'école des Trois-Temps présenté par la direction de l'école;

Considérant le protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement d'une aire de jeux à l'école des Trois-Temps signé par la Commission scolaire des Patriotes et la Ville de Saint-Marc-sur-Richelieu le 7 octobre 2009;

Considérant la résolution C-021-09-09;

Considérant l'aménagement d'une aire de jeux avec un module « circuit d'hébertisme » sur une partie de terrain appartenant à la Ville de Saint-Marc-sur-Richelieu;

Considérant que la durée de l'entente est de 5 ans;

Considérant les exigences du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'obtention d'une subvention correspondant au tiers du coût de ce projet;

Considérant que les phases I et II du projet sont complétées;

Considérant l'accord de la Ville de Saint-Marc-sur-Richelieu de signer un bail d'une durée de 25 ans avec la Commission scolaire des Patriotes, tel qu'exprimé dans la lettre datée du 21 mars 2011;

C-155-06-11 Il est proposé par monsieur Pierre Baril :

De mandater un notaire pour la préparation d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, pour l'utilisation, par la Commission scolaire des Patriotes, d'un terrain appartenant à la Ville de Saint-Marc-sur-Richelieu pour l'aménagement d'une aire de jeux.

D'autoriser la présidente et la directrice générale à signer les documents requis pour et au nom de la Commission scolaire des Patriotes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.6. Modification au protocole d'entente de financement, d'utilisation et d'entretien pour l'aménagement d'un terrain de soccer sur le terrain de l'école Paul-VI

Monsieur Dominic Arpin présente ce dossier.

Considérant la demande de la Ville de Boucherville, en février 2009, d'effectuer un changement à la vocation du parc-école Paul-VI pour transformer le terrain de balle molle en terrains de mini-soccer;

Considérant l'accord du Conseil des commissaires par l'adoption de la résolution C-238-06-10, le 22 juin 2010;

Considérant qu'en cours d'utilisation, les nouvelles infrastructures de la Ville ont été la cible de vandales;

Considérant la demande de la Ville de Boucherville d'installer une clôture autour de ses infrastructures pour les protéger des actes de vandalisme;

Considérant l'article 6.1 du protocole qui stipule que la Ville ne peut apporter aucun changement aux aménagements et équipements couverts par le protocole d'entente sans approbation, par écrit, de la Commission scolaire;

Considérant que le Conseil d'établissement de l'école Paul-VI a donné son accord pour l'installation de la clôture;

C-156-06-11 Il est proposé par monsieur Alain Langlois d'autoriser la Ville de Boucherville à procéder aux travaux requis pour sécuriser ses infrastructures, moyennant l'approbation, par le Service des ressources matérielles, des plans devis et spécifications liés à ces travaux.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Secrétariat général

6.7. Rémunération des commissaires / décision

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale adjointe, présente ce dossier.

Considérant que l'enveloppe globale de rémunération des membres du Conseil des commissaires pour l'année 2011-2012, telle que fixée par décret, est de 264 082 \$;

Considérant que les frais de kilométrage encourus par les membres du Conseil afin d'assister aux séances officielles et de travail du Conseil ainsi qu'aux séances du Comité exécutif doivent être remboursés à même cette enveloppe de rémunération globale;

C-157-06-11 Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

D'établir comme suit, la rémunération des membres du Conseil des commissaires :

— La présidente du Conseil :	36 876,11 \$
— Le vice-président du Conseil :	15 829,25 \$
— Le vice-président du Comité exécutif :	12 600,68 \$
— Les six autres membres du Comité exécutif :	10 179,25 \$
— Les dix-huit autres membres du Conseil :	7 074,85 \$

De réserver une somme de 10 553,17 \$.

De partager le reliquat de cette somme de 10 553,17 \$, si un tel reliquat existe au 30 juin 2012, de façon égale entre les 27 commissaires.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Richard Boucher souligne qu'il ne veut pas participer au partage du reliquat.

Compte tenu de la présence de public désirant prendre la parole, et de la nécessité de tenir un huis clos d'une durée indéterminée au point 6.8, sur proposition de madame la présidente, les membres du Conseil conviennent de procéder immédiatement au point 10 de l'ordre du jour.

10. PAROLE AU PUBLIC

- Tour à tour, des parents de Saint-Basile-le-Grand commentent le dossier de la demande d'ajout d'espaces dans ce secteur et ils demandent des précisions relativement à ce dossier.

Mesdames Hélène Roberge et Normande Lemieux répondent aux questions.

Là-dessus, madame Roberge met fin à la « Parole au public ».

À 21 h 30, madame Roberge suspend la séance pour une pause. Après quoi, sur proposition de madame Roberge, les membres du Conseil conviennent de procéder immédiatement au point 7 de l'ordre du jour.

7. POINTS D'INFORMATION :

Service des ressources financières

7.1 Budgets des Services 2011-2012.

Madame Angèle Latulippe présente ce point. Elle répond aux questions et demandes d'éclaircissement des membres du Conseil.

Secrétariat général

7.2 Dépôt du procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif du 17 mai 2011.

Le document a été déposé dans le portail.

6.8 Demandes de révision d'une décision touchant un élève - dossiers du mois de juin / décision

Huis clos

C-158-06-11 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 21 h 47.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour à l'assemblée publique

C-159-06-11 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée redevienne publique.

Il est 22 h 10.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Demande de révision d'une décision de classement

Considérant la demande de révision datée du 10 mai 2011 et reçue le 24 mai 2011, par laquelle les demandeurs contestent la décision de la direction de l'école de classer leur enfant dans une classe de formation adaptée plutôt que de maintenir en classe langage;

Considérant que le Comité de révision s'est réuni le 21 juin 2011 et qu'il a entendu la direction de l'école, l'enseignante de l'enfant, la directrice des ressources éducatives et les demandeurs représenté par le père de l'enfant;

Considérant le résumé de dossier de l'orthophoniste qui précise une progression sur le plan langagier;

Considérant les améliorations et la progression de l'enfant dans la sphère du langage au cours des deux dernières années;

Considérant la documentation fournie par les parents et l'équipe école;

Considérant les mesures transitoires qui seront mises en place par l'équipe école afin de favoriser l'adaptation de l'élève;

Considérant le service d'orthophonie qu'il aura dans sa nouvelle école;

Considérant le rapport présenté au Conseil des commissaires par les membres du Comité de révision;

C-160-06-11 Il est proposé par madame Luce Deschênes Damian de maintenir la décision de la direction de l'école concernant le classement de l'élève dont le nom apparaît à l'annexe ACC-026-06-11.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6.9 Demandes de révision d'une décision touchant un élève - dossiers du mois d'août/ décision

Ce point est reporté à la séance en ajournement du Conseil des commissaires du 23 août 2011.

8. AFFAIRES DIVERSES

Néant.

9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / RAPPORT

Huis clos

C-161-06-11 Il est proposé par monsieur Alain Langlois que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 22 h 12.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Retour à l'assemblée publique

C-162-06-11 Monsieur Alain Langlois propose le retour en séance publique à 22 h 14.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

C-163-06-11 Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay de prendre acte de l'avis du Protecteur de l'élève transmis en date du 23 juin 2011 et de mandater la directrice générale afin que la question soulevée fasse l'objet de l'examen requis et qu'il en soit fait rapport au Conseil ultérieurement.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Hélène Roberge note qu'elle termine la première année de son mandat comme présidente. Elle remercie tous les membres du Conseil et de l'administration pour le support qu'on lui apporte dans l'exercice de sa fonction.

D'autre part, elle rappelle aux commissaires de remplir le questionnaire qu'elle leur a transmis concernant le bilan des travaux du Conseil des commissaires 2010-2011.

Elle conclue en adressant un remerciement particulier à monsieur Jacques Beaudet, directeur général adjoint, qui assiste, à la veille de son départ à la retraite, à son dernier Conseil des commissaires ce soir.

Mesdames et messieurs les commissaires félicitent et remercient madame Roberge pour son dévouement au cours de l'année à titre de présidente.

Sur ce, madame Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

Activités politiques et de représentation

- Colloque sur les troubles d'apprentissages organisé par la Maison de la Famille de la Vallée du Richelieu.
- Souper bénéfique de l'Orchestre Symphonique de Longueuil.
- Souper bénéfique de la Fondation des parlementaires québécois - Cultures à partager.
- Gala de l'ADIGECS à Bromont et remise de prix à deux élèves de la CSP.
- Cérémonie de remise des médailles du Lieutenant-gouverneur à Salaberry-de-Valleyfield.
- Gala Forces AVENIR.
- Souper du Tournoi de golf de la Fondation de l'école secondaire de Mortagne.
- Cérémonie de remise des prix « J'embellis mon école » par la Ville de Boucherville.
- Rencontre avec Madame Johanne Demers, directrice générale de la Maison de la Famille de la Vallée-du-Richelieu, Madame Johanne Magloire, représentante de la CDPJ et l'attaché politique du député Pierre Curzi, Monsieur Martin St-Gelais.
- Rencontre avec Monsieur Nicolas Imonti, directeur général du Centre Jeunesse Emploi Marguerite-d'Youville.
- Rencontre avec le maire et le directeur général d'Otterburn Park.
- Rencontre avec le maire de Saint-Basile-le-Grand.

- Participation à la cérémonie protocolaire et allocution avant le spectacle de la Saint-Jean-Baptiste à Boucherville en présence de la députée Monique Richard, du maire et des conseillers municipaux de Boucherville.

Activités CSP

- Soirée de reconnaissance des 25 ans d'ancienneté du personnel de la CSP.
- Spectacle des élèves en adaptation scolaire de l'école secondaire du Mont-Bruno.
- Soirée de remise des diplômes aux finissants de l'École d'éducation Internationale.

Activités FCSQ

- Soirée reconnaissance du RCSM à Vaudreuil et remise de médailles à deux membres du personnel de la CSP.
- Congrès et Assemblée générale de la FCSQ à Montréal.
- Rencontre PDG et Conseil Général de la FCSQ à Québec.
- Rencontre extraordinaire du CA du RCSM dans le cadre de la PDG à Québec.

12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

- Madame Lucie Legault fait un retour sur le dossier relatif au déplacement d'élèves ayant une déficience intellectuelle et elle demande des précisions sur les divers recours utilisés par les parents concernés.

Madame Normande Lemieux et monsieur Joseph Atalla, directeur général adjoint, présentent un état de situation.

- Monsieur Paul St-Onge fait part de l'adoption récente par l'Assemblée nationale du *Projet de loi 127 Loi visant à améliorer la gestion du réseau de la santé et des services sociaux*. Il souligne et déplore le fait que le siège jadis réservé à un représentant du milieu scolaire a été retiré.

12.1 Parole aux commissaires-parents

- Madame Carole Vigneault, représentante du Comité de parents, fait part des faits saillants de la rencontre des membres du Comité de parents du 16 juin 2011 dernier et des principaux sujets qui y ont été traités.

Elle fait part des résolutions adoptées par le Comité CSEHDAA concernant le dossier des élèves HDAA.

13. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

C-164-06-11 À 22 h 48, il est proposé par monsieur Jean-François Rabouin d'ajourner la séance au 23 août 2011 à 19 h 30.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Présidente

Secrétaire général

AG/df